



Bayer S.A.S.
16 rue Jean-Marie Leclair
69266 LYON Cedex 09
www.bayer.fr

Communiqué de presse

Top Employer 2019 : 5^e année consécutive de reconnaissance pour Bayer France

- **Développement professionnel.** « Moi, mon job, mon développement » : une palette de possibilités pour permettre à chaque salarié d'être acteur de son propre développement et ainsi de développer en continu ses compétences au regard des évolutions stratégiques et des évolutions métiers de l'entreprise.
 - **Leadership.** Une nouvelle approche de la performance et du développement qui renforce l'écoute, le feed-back à 360° et le coaching, afin de permettre de meilleures discussions et d'engager pleinement les équipes dans la stratégie.
 - **Egalité Femme / Homme.** Réaffirmée par un nouvel accord en 2018 qui garantit une égalité professionnelle et salariale et la mixité dans nos métiers.
 - **Qualité de vie au travail.** Une charte portée par le comité de Direction et mise en œuvre par les managers dans les équipes encourage l'équilibre vie privée / vie professionnelle.
-

Lyon le 6 février 2019, Bayer France a eu le plaisir de recevoir la certification Top Employer pour la cinquième année consécutive, à l'occasion de la cérémonie officielle du Top Employers Institute le 5 février 2019 à Paris. Cette certification reconnaît la qualité des politiques de Ressources Humaines mises en place pour les salariés de l'entreprise.

L'étude annuelle réalisée par le *Top Employers Institute* distingue les meilleurs employeurs dans le monde, c'est-à-dire ceux qui proposent un environnement de travail de grande qualité, favorisent le développement des talents à tous les échelons et s'efforcent d'améliorer en permanence leurs pratiques de Ressources Humaines.

Dans le cadre du processus appliqué par Top Employers, les entreprises participantes se soumettent à une étude rigoureuse et doivent répondre à des critères stricts pour être certifiées. Pour renforcer la validité du processus, les réponses sont soumises à un audit indépendant. Celui-ci a mis en évidence le fait que Bayer en France fournit à ses salariés d'excellentes conditions de travail.

Parmi tous les aspects de sa politique Ressources Humaines sur lesquels l'entreprise a été évaluée, Bayer a souhaité, pour 2019, mettre l'accent en particulier sur les dimensions suivantes :

- Le développement professionnel. « Moi, mon job, mon développement » est une palette de possibilités pour permettre à chaque salarié d'être acteur de son propre développement (vis ma vie, Short Term Assignement, missions, coaching...) et ainsi de développer en continu ses compétences au regard des évolutions stratégiques et des évolutions métiers de l'entreprise.
- Le leadership avec une nouvelle approche de la performance et du développement qui renforce l'écoute, le feed-back à 360° et le coaching, afin de permettre de meilleures discussions et d'engager pleinement les équipes dans la stratégie.
- L'égalité Femme / Homme réaffirmée par un nouvel accord en 2018 qui garantit une égalité professionnelle et salariale et la mixité dans nos métiers. L'entreprise se donne aussi l'objectif de permettre une meilleure articulation des temps de vie pour tous, un partage équilibré des responsabilités parentales, une évolution professionnelle et un accès égal aux responsabilités professionnelles.
- La qualité de vie au travail et notamment l'équilibre vie privée / vie professionnelle par l'intermédiaire d'une charte portée par le comité de Direction et mise en œuvre par les managers dans les équipes.

Pour Laurent Mozzo, Directeur des ressources Humaines du Groupe, la certification *Top Employer* reflète l'ambition de Bayer sur le long terme : « *Cette certification vient reconnaître cinq années d'engagement des équipes Ressources Humaines et des leaders de Bayer France pour offrir aux salariés les meilleures conditions de travail. C'est une dynamique dont je suis particulièrement fier et dont nous pouvons tous être fiers.* »

Partout dans le monde, le *Top Employers Institute* certifie l'excellence des conditions de travail proposées par les employeurs à leurs salariés. Bayer fait partie du cercle exclusif d'entreprises ayant obtenu la certification *Top Employers France 2018* et se réjouit d'être officiellement reconnu comme un employeur de qualité.



Pour en savoir plus au sujet du *Top Employers Institute* et de la certification *Top Employer*, rendez-vous sur le site www.top-employers.com.

Vos contacts :

Stéphanie Goutorbe
Responsable Relations médias
 Groupe Bayer
 Tél. 04 72 85 49 28
stephanie.goutorbe@bayer.com

Elsa Esteves
Monet + Associés
 pour le Groupe Bayer
 Tél. 04 78 37 34 64
ee@monet-rp.com

Pour en savoir plus sur Bayer, consultez le site www.bayer.fr

Et suivez-nous sur Twitter : @Bayer_FR

Pour en savoir plus sur Bayer, consultez le site www.bayer.fr

Suivez-nous également sur Twitter : @Bayer_FR

À propos de Bayer

Bayer est une société d'envergure mondiale dont les Sciences de la vie constituent le cœur de métier, et en particulier les domaines de la santé et de l'agriculture. Ses produits et services sont développés au profit des personnes et dans le but d'améliorer leur qualité de vie. Dans le même temps, le Groupe vise à créer de la valeur en s'appuyant sur l'innovation, la croissance et un rendement élevé. Bayer met un point d'honneur à respecter les principes du développement durable et à assumer ses responsabilités sociales et éthiques en tant qu'entreprise citoyenne. Lors de l'exercice 2017, le Groupe employait environ 99 800 personnes et affichait un chiffre d'affaires de 35 milliards d'euros. Les dépenses d'investissement représentaient 2,4 milliards d'euros et celles de R&D 4,5 milliards d'euros. Plus d'informations sur www.bayer.com.

Mises en garde concernant les informations de nature prospective.

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué peuvent constituer des « déclarations prospectives ». Les résultats effectifs peuvent être sensiblement différents de ceux projetés ou prévus dans ces déclarations prospectives. Les facteurs susceptibles de différer sensiblement des résultats réels sont les suivants : le risque que les parties ne puissent pas du tout, ou pas dans les délais impartis, utiliser les effets de synergie et les gains d'efficacité opérationnelle attendus avec la fusion ou intégrer avec succès les activités de l'entreprise Monsanto (« Monsanto ») à celles de Bayer Aktiengesellschaft (« Bayer ») ; le risque qu'une telle intégration soit plus difficile, plus longue ou plus coûteuse que prévu ; le risque que les bénéfices après l'opération soient inférieurs aux prévisions ; le risque que les coûts d'exploitation, la perte des clients et l'interruption des activités (y compris les difficultés à fidéliser les employés, les clients ou les fournisseurs) soient, après l'opération, plus élevés ou plus importants qu'attendu suite à la transaction ; la capacité à retenir certains employés essentiels chez Monsanto ; la capacité des parties à répondre aux attentes concernant la comptabilité et le régime fiscal de la fusion ; l'impact du remboursement des emprunts contractés pour la transaction ; l'impact de l'endettement encouru par Bayer par rapport à la transaction et l'impact potentiel sur l'évaluation de l'endettement de Bayer ; les effets liés au regroupement des entreprises Bayer et Monsanto, y compris la future situation financière de la société née de la fusion, les résultats opérationnels, la stratégie et les projets ; les autres facteurs détaillés dans le rapport annuel de Monsanto sur le formulaire 10-K déposé auprès de la Commission boursière aux États-Unis (« SEC ») pour l'exercice clos au 31 août 2017 et les autres déclarations de Monsanto effectuées auprès de la SEC, disponibles sur le site Internet <http://www.sec.gov> et sur le site Internet de Monsanto à l'adresse www.monsanto.com ; et les autres facteurs évoqués dans les rapports publics de Bayer disponibles sur le site Internet de Bayer à l'adresse www.bayer.com. Bayer n'assume aucune obligation de mettre à jour les informations contenues dans cette communication, sauf si la loi l'exige. Le lecteur ne doit pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives, lesquelles ne sont pertinentes qu'à la date de leur publication.